

Aie confiance mon jeune ami !

- Tu peux télétravailler, tu auras de l'intéressement et une p'tite prime, le chômage partiel - payé à 100 % c'est cool, la formation à distance c'est bon pour l'employabilité,



Super !! On accepte que je puisse être en télétravail ou en chômage partiel sans conséquences, que je puisse reporter mes congés, maintien de mon salaire, primes, ...

Des promesses, des promesses ?

S3I sera très attentif aux promesses et ne se laissera pas abuser dans le cas où elles ne seraient pas tenues. Apparemment déjà le versement de l'intéressement 2019 sera reportée d'un mois, soit pour le 1^{er} Juillet 2020 !



Chômage partiel : Attention !

S3I salue la décision de la direction de maintenir le salaire pendant l'activité partielle. S3I sera très attentif quant à l'utilisation de ce dispositif, l'application par rapport à notre convention collective, aux dispositions réglementaires, sur l'équité du dispositif et sur l'égalité de traitement pour chaque salarié(e).

Nous sommes également très attentifs à la gestion nationale et locale de cette crise par les managers pendant ces moments difficiles. Votre agence vous a placé en chômage partiel, contactez-nous.

Vos congés : Rappel !! Les directives, de notre présidence, sont claires. Aucun manager ne peut y déroger. Le choix de la prise, ou du report de vos congés 2019, n'appartient qu'à vous, ni au client, ni à votre management. Votre agence vous impose des congés, contactez-nous.



Covid-19 : S3I vous informe tous les jours sur son site INTERNET
<http://www.S3I.fr> / contact@s3i.fr



INFO MENSUELLE DES ELU(E)S AU CSE-SSG DU SYNDICAT AUTONOME & INDEPENDANT S3I

NEWS - AVRIL 2020



Thank you
very much

Un grand merci à tous ceux qui continuent à travailler sur site, agence ou chez les Clients.

Nous, S3I, représentants et élu(e)s avons une pensée pour toutes les familles touchées par le Covid-19. Nous souhaitons leur envoyer une pensée toute particulière en ces moments plus que difficiles et leur rappelons que nous sommes et seront toujours à leurs côtés.

Suite à la non distribution des Tickets Restaurants et pour ne pas pénaliser les salarié(e)s, S3I souhaite que la part patronale des TR soit versée sous forme de prime panier afin que le pouvoir d'achat ne soit pas impacté.

Nous verrons ce que la direction décidera.



Comme S3I, faites un don pour le personnel soignant



<https://don.fondationhopitaux.fr>
<https://dons.fondationdefrance.org>
<https://www frm.org/>

